

Chers amis,

Nous vous informons de l'ouverture de l'enquête publique concernant le projet de centrale photovoltaïque sur l'aérodrome de la Montagne Noire. L'enquête se tiendra du 20 juin au 21 juillet.

**Seulement pendant la durée de l'enquête**, vous pouvez transmettre en votre nom au commissaire-enquêteur vos observations, propositions ou contre propositions

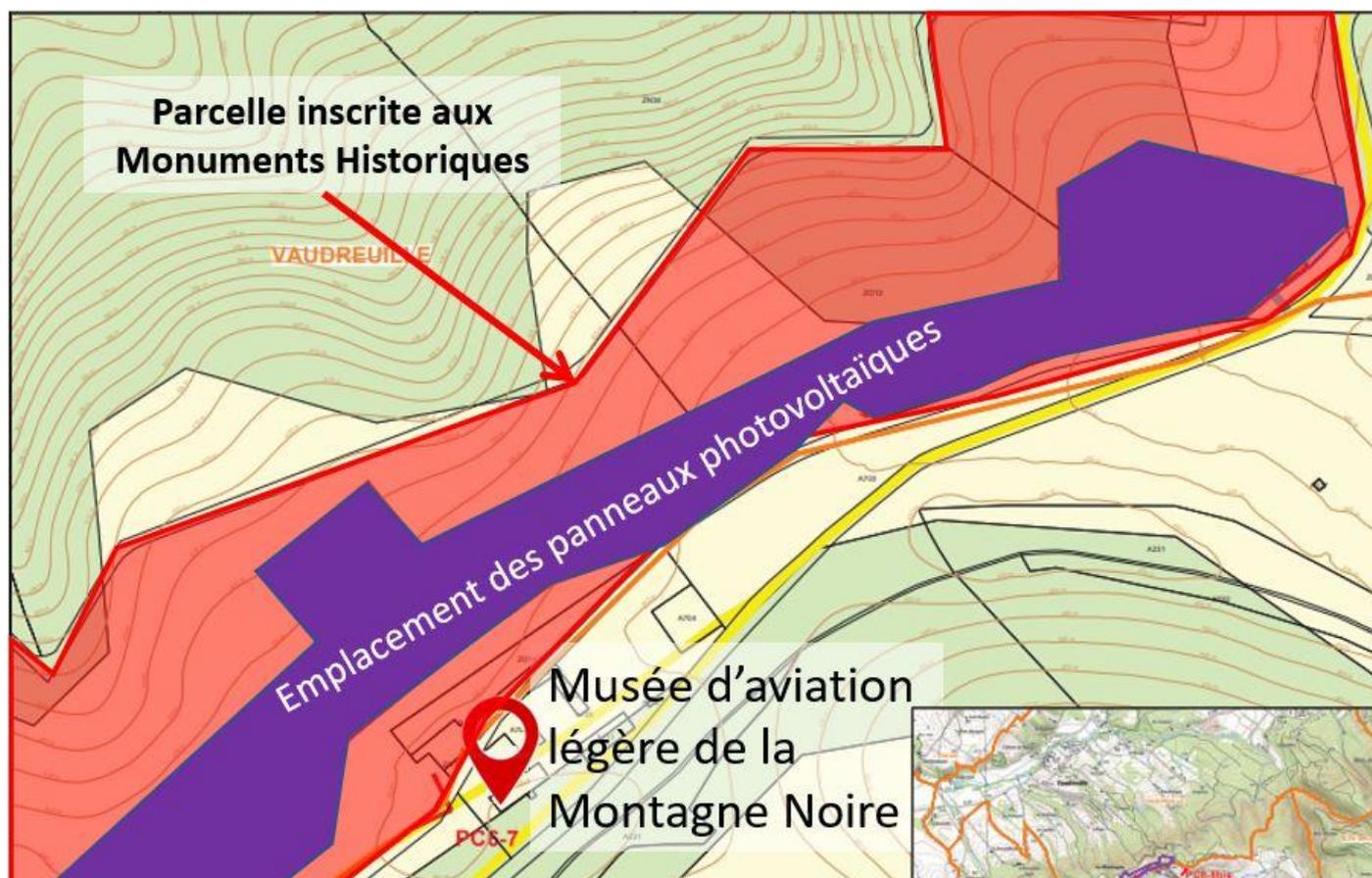
- soit par courrier adressé à :

Commissaire enquêteur  
Mairie de Vaudreuil  
Le Village  
31250 VAUDREUILLE

- soit par courriel à l'adresse [ddt-enquete-publique-urbanisme@haute-garonne.gouv.fr](mailto:ddt-enquete-publique-urbanisme@haute-garonne.gouv.fr)

Ces panneaux photovoltaïques seraient installés sur les pistes utilisées depuis 1932 pour les lancers au sandow et l'activité des planeurs du musée, inscrites à l'inventaire des Monuments Historiques, selon l'arrêté ci-joint.

L'APPARAT s'oppose à ce projet qui défigurerait notre site à moins de 50m du hangar du musée inscrit lui aussi à l'inventaire des monuments historiques.



N'hésitez à nous contacter pour tout renseignement complémentaire.

Voici les liens vers le dossier :

- [Arrêté d'ouverture d'enquête publique](#)
- [Permis de construire et documents associés](#)

--

**Le Conseil d'Administration de l'APPARAT**

Association pour la Préservation du Patrimoine Aéronautique et la Restauration d'Avions Typiques  
Centre de Vol à Voile  
4060 Route du Vol à Voile  
31250 VAUDREUILLE

[musee.apparat@gmail.com](mailto:musee.apparat@gmail.com)

<http://a.p.p.a.r.a.t.free.fr/>





PRÉFECTURE DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON



Direction Régionale  
des Affaires Culturelles  
Languedoc-Roussillon

ARRÊTÉ N° 090006

portant inscription au titre des Monuments Historiques de  
l'ancien Centre National de Vol à Voile de la Montagne  
Noire à LABÉCÈDE-LAURAGAIS (Aude)

**Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon  
Préfet de l'Hérault**

Chevalier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU le Code du Patrimoine, Livre VI, Titres 1 et 2 ;  
VU le décret du 18 mars 1924 modifié pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 ;  
VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;  
VU l'arrêté n°2004-0083 du 24 février 2004 prorogé par celui n°2008-0026 du 18 janvier 2008 portant désignation des membres de la commission régionale du patrimoine et des sites ;  
VU l'arrêté n°2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux Monuments Historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ;  
La Commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 25 novembre 2008 ;  
VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;  
**CONSIDERANT** que l'ancien Centre National de Vol à Voile de la Montagne Noire à LABÉCÈDE-LAURAGAIS (Aude) présente, sur le plan de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison de sa place majeure dans l'histoire du vol à voile français comme centre de formation des pilotes de 1932 à 1980 et de l'intérêt de son architecture provisoire des années 1930-1940 (hangars en kit Mistral) ;  
**CONSIDERANT** la nécessité de donner une mesure de protection juridique à l'immeuble dans l'attente de la poursuite de la procédure de classement engagée sur proposition de la Commission régionale du patrimoine et des sites ;

**Sur proposition** du directeur régional des affaires culturelles ;

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1er** : sont inscrites en totalité au titre des monuments historiques les parties suivantes de l'ancien Centre National de Vol à Voile de la Montagne Noire à LABÉCÈDE-LAURAGAIS (Aude) : le hangar Mistral I, l'atelier Jacques Aubriot, l'ancienne cantine, le hangar Mistral II, les pistes d'envoi et d'atterrissage, ensemble situé sur les communes de LABACÈDE-LAURAGAIS (Aude) et de VAUDREUILLE (Haute-Garonne), figurant au cadastre de LABACÈDE-LAURAGAIS (Aude) section A, sous les n°s 226 (hangar Mistral I, ancienne cantine, atelier Jacques Aubriot), 187 (hangar Mistral II), 184, 185, 186, 526 (pistes) d'une contenance respective de 3ha 15a 38ca, 8a 5ca, 6ha 41a 85ca, 58a 75ca, 2ha 4a 70ca, 6ha 23a 87ca et au cadastre de VAUDREUILLE (Haute-Garonne) section Z0, sous le n° 6 (portion de pistes) d'une contenance de 32ha 28a 50ca ; le tout appartenant à la communauté de communes Lauragais Revel Sorézols, identifiée sous le n° SIREN 243 100 567, ayant pour président M. Alain Chatillon et pour siège social la mairie de Revel (Haute-Garonne), par transfert de propriété par acte administratif du 17 septembre 2008 publié le 22 septembre 2008, volume 2008P n° 7710 au bureau des hypothèques de Carcassonne (Aude).

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit, et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

**ARTICLE 3** : Il sera notifié aux préfets de département, aux maires des communes et au propriétaire, intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

A Montpellier, le 8 JAN 2009  
E. L. Préfet,

COPIE CERTIFIÉE  
CONFORME À L'ORIGINAL

P/Le Directeur régional des affaires culturelles  
Le Conservateur régional des monuments historiques

Le Secrétaire Général pour les affaires régionales

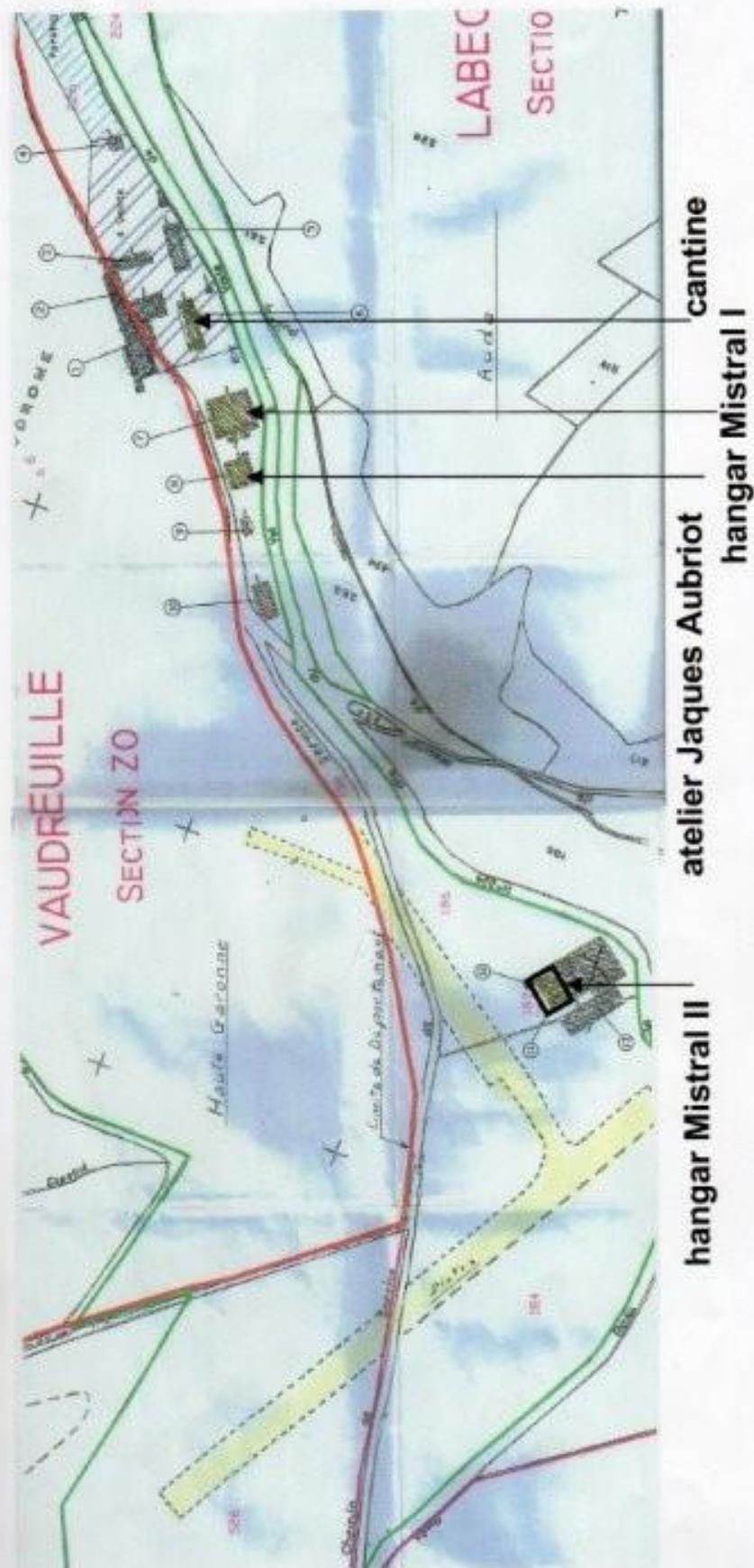
POUR AMPLIATION  
l'Antichambre de Préfecture  
du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales



Maryline COTTANCIN

Robert JOURDAN

Jean-Christophe BOURSIN



Situation cadastrale LABECEDE-LAURAGAIS (11)

section A3 parcelle 226 :

**hangar Mistral I + atelier Jaques Aubriot + cantine**

section A3 parcelle 187 :

**hangar Mistral II**

section A3 parcelles 184, 185, 186, 526 :

**pistes**

Situation cadastrale VAUDREUILLE (31)

section ZO parcelle 6 :

**pistes**



CRPS 25 novembre 2008

## 11 – LABECEDE-LAURAGAIS Centre National de Vol à Voile de la Montagne Noire

L'ancien Centre National de Vol à Voile de la Montagne Noire (C.N.V.V.M.N.) est un site aéronautique historique, situé à 15km de Castelnau-dary et de Revel, aux confins des départements de l'Aude et de la Haute-Garonne, à cheval sur la commune de Labécède-Lauragais et sur la commune de Vaudrouille (31), sur un belvédère côté sud-est de la Montagne Noire, près du lac de Saint-Ferréol, dominant un panorama qui s'étend du Canigou au Sidobre.

Lieu de formation, d'expérimentation et de records. Il s'agit d'un haut lieu du vol silencieux, connu internationalement et quelque peu oublié localement. Après une très riche histoire de 1932 à 1980, le centre de la Montagne Noire a été désaffecté et sa propriété transférée de l'Etat (Aviation Civile) à une collectivité territoriale (Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorézois). Ses terrains et bâtiments ont été dévolus à différentes associations (moto club, musée de l'aviation légère...).

C'est en 1932 que la Montagne Noire connut ses premières heures aéronautiques avec un lancer au sandow en sulky réalisé par Jean Thomas. Un centre y fut inauguré, en 1933, sous l'égide de la Société française de vol à voile du Midi. Les bâtiments techniques furent érigés en 1937, mais la seconde guerre mondiale entraîne la fermeture du site entre 1939 et 1941, l'année suivante Eric Nessler réalise l'exploit de ravir aux Allemands le record de durée sur Spalinger S-18 avec un vol de 38 heures 21 minutes, avant que le centre ne soit fermé de nouveau. Le 31 août 1944, le site devient centre école national de la Montagne Noire qui connaîtra son apogée au début des années 70, avec plus de 250 stagiaires, dont de nombreux futurs pilotes de ligne et 10 000 heures de vol annuelles. En 1980, le Ministère décide sa fermeture au profit d'un regroupement des moyens à Saint-Auban (Alpes-de-Haute-Provence). Les 100 hectares de l'aérodrome sont restés intacts grâce à la poursuite de l'activité véliplane par le club local et grâce aux efforts de l'APPARAT (*Association Pour la Préservation du Patrimoine Aéronautique et la Restauration des Avions Typiques*) pour préserver ce témoignage des pionniers du vol libre et de l'action de formation intense qui s'y est déroulée.



Parmi les bâtiments, certains ont été détruits mais on remarque surtout les 2 hangars en charpente bois des années 30 (surface sol de 500 m) : ces hangars en kit se trouvaient entreposés par les Allemands à Blagnac, en cuisse, ils ont été récupérés après la Libération et distribués en divers lieux : en 1944 le hangar Mistral I est monté par l'entreprise Marty de Saint-Papoul, il est constitué de voussoirs préfabriqués formant des arches, montées par moitié, assemblées au faite et couvert d'un bardage bitumineux (à l'origine), en 1949 un 2e hangar Mistral II est monté par l'entreprise Viguier et Pierre de Soréze. Ils seraient uniques aujourd'hui. L'atelier de menuiserie Jacques Aubriot, utilisé pour la réparation des planeurs est le hangar prélevé en 1933 à Estantens. La cantine, petit bâtiment en bois genre saloon, contient les panneaux des stages et des promotions qui s'y sont succédés, elle est dans un état de délabrement avancé. Ces aménagements du centre ne sont pas sans rappeler les baraquements en kit pour l'armée de Prouvé dans les années 1940. Le CNVVMN possède de précieuses collections : tous les carnets de vol des pilotes depuis 1935 et une collection d'aéronefs qui méritent une protection au titre des objets mobiliers.



Propriétaire : COMMUNAUTE DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SOREZOIS

Protection existante : aucune

Proposition de protection : inscription des 2 hangars Mistral, de l'atelier J. Aubriot, de l'ancienne cantine, des pistes